



Consolato Generale d'Italia Metz

Avis n. 39 - 2025

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA PRESTATION D'ABONNEMENT ET DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE FIXE DU CONSULAT GENERAL

1) POUVOIR ADJUDICATEUR

Consulat Général d'Italie à Metz - contabilita.metz@esteri.it - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: Cristina Cireddu

2) OBJET DE LA FOURNITURE

Confier la prestation d'abonnement et de services de téléphonie fixe du Consulat Général. La prestation comprendra notamment :

- la fourniture et la gestion des lignes de téléphonie fixe ;
- l'assistance technique en cas de panne ou de dysfonctionnement ;
- le support technique à distance ou sur site, selon les besoins ;
- la qualité et la continuité du service conformément aux engagements de l'opérateur.

Au cours de l'année, une réduction de la prestation pourrait être demandée, à cause d'éventuelles diminutions du budget, qui, pour le moment, ne peuvent pas être prévus.

3) PROCEDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT

Attribution directe

4) DUREE DU MARCHE

Le contrat a une durée annuelle, avec date de début 02 Janvier 2026, en excluant toute tacite reconduction.

5) SUJETS ADMIS

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises;

6) MODALITES DE PRESENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse contabilita.metz@esteri.it, en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

7) CRITERES D'ADJUDICATION

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fournisseurs.

8) DIVERS

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y inclus celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre, quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : contabilita.metz@esteri.it.

La Consule Générale
Antonella Fontana